

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°9 Jeudi 09 novembre 2017

RELEVÉ DE DÉCISIONS

PAYS DE LA DEODATIE à SAINT-DIE-DES-VOSGES

**MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 10 mini**

Membres en exercice : 20

Membres présents : 13

Membres votants : 12 (Mr Pascal MOHR non votant)

**Etaient présents :**

**Membres titulaires**

**Mesdames:** Edith COLLIN, Claude KIENER

**Messieurs:** Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES, Patrice FEVE, Philippe GEORGEL, Pascal MOHR, Bernard ROPP

**Membres suppléants**

**Mesdames :** Sabine GILLES (représente Pauline CHOSEROT), Evelyne LECLERCQ (représente Denis HENRY)

**Messieurs :** Serge ALEM (représente Guy DROCCHI), Manuel LEMBKE (représente Didier GILLES)

**Excusés :**

**Mesdames :** Pauline CHOSEROT, Camille PERRIOL

**Messieurs :** Guy DROCCHI, Didier GILLES, Denis HENRY, Bernard MAETZ, Xavier TIBLE

**COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 6 mini**

Membres en exercice : 11

Membres présents : 6

Membres votants : 6

**Etaient présents :**

**Membres titulaires**

**Madame :** Edith COLLIN

**Messieurs :** Pascal ALTMANN, Pierre BAILLY, Guy DESRUES

**Membres suppléants**

**Madame :** Sabine GILLES (représente Pauline CHOSEROT)

**Monsieur :** Manuel LEMBKE (représente Didier GILLES)

**MEMBRES ASSOCIES**

**Présents :**

Monsieur : Laurent MONBRUN (Sous-préfet)

**Excusés :**

**Mesdames :** Martine GIMMILLARO (conseillère départementale), Marie-Aude VISINE (ASP)

**Messieurs :** David DROUHOT (ASP), David VALENCE (Conseiller Régional)

1

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 35.

Monsieur Pascal MOHR, président du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance. Il procède à l'appel des membres présents.

Il salue la présence de Mr Laurent MONBRUN Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges.

## 1. Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°8 du mardi 19 septembre 2017 est validé à l'unanimité.

2

## 2. Etude des dossiers

Monsieur Pascal MOHR, avant le passage des dossiers, rappelle la notion de conflit d'intérêt et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêt avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

Il mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection
- La synthèse des notes faites par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

### 2.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
GAEC de SALM - Diversification agricole : achat d'une conditionneuse à yaourt – S. COUSTEUR	16,5	Favorable	/
Mme GUILLOT - Création d'un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales et outils de communication pour l'atelier - Mme GUILLOT	17,4	Favorable	/
Commune de Bertrimoutier - Opération intercommunale d'aménagement du site du Sacré Cœur – Mme BARTH	14,8	Favorable	/
communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges - Etude de faisabilité pour la valorisation touristique des vestiges du château de Pierre Percée - Mr GUYON et Mr ZANCHETTA	16,6	Favorable	P. FEVE, S. ALEM VP CA SDDV
Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges - Recensement et valorisation des arbres remarquables de la CC – Ph GEORGEL	16,8	Favorable	P. GEORGEL
Chambre d'agriculture des Vosges - Etude de mise en place d'une filière ovine en circuit court à l'échelle du massif Vosgien – P. BAILLY	17,4	Favorable	P. BAILLY

## 2.2 Programmation

Porteur	Projet	Note proposée	Montant proposé	Validation
Alabama SARL	Valorisation territoriale du documentaire « la Grande Traversée »	15,7	16 095.87€	Unanimité
CA SDDV	Mise en place d'un drive fermier	18,5	13 583,60€	Unanimité
Com. Bruyères	Etude de faisabilité « Aménagement et étude de faisabilité sur le projet d'aménagement et de développement touristique coordonné du site Pointhaie – Avison »	15,4	17 050,00€	Unanimité
Com. de Saint-Dié-des-Vosges	Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la restauration collective	16,8	26 880,00€	Unanimité
Com. de Gerbépal	Réhabilitation et rénovation de la devanture du commerce rural	13,8	2 783,52€	Unanimité

Des fiches spécifiques reprenant en détail les projets et conflits d'intérêts par projet sont établies.

## 3. Point sur les dossiers inéligibles et les 1ers contacts

Voir tableau joint intitulé « Récapitulatif projets ». C'est un état des lieux depuis le dernier comité de programmation.

Concernant le projet porté par l'association Festi forge, qui en l'état actuel est inéligible, le Président propose, afin de pouvoir rentrer dans un type d'opération et donc devenir éligible, que le porteur crée un thème autour du tourisme de mémoire pour ce festival avec pourquoi pas un concours de sculpture sur ce thème par les artisans présents.

## 4. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint en annexe.

Cette présentation est réalisée pour donner un ordre de grandeur de la consommation de l'enveloppe par fiche, avec une projection à fin décembre 2017.

Elle nécessite une précaution très importante. En effet, cette consommation est basée sur les plans de financement présentés dans les demandes préalables et dans les dossiers de demande d'aide. Les montants peuvent donc :

- d'une part évoluer entre ces deux étapes
- et d'autre part évoluer au moment de l'engagement juridique et le calcul réel de la subvention en fonction des contraintes réglementaires qui peuvent s'appliquer (régimes d'aides d'état,...)

Cela ne correspond donc pas à la consommation réelle et finale de l'enveloppe LEADER.

Néanmoins, certaines fiches action, en projection sur fin décembre, sont déjà consommées. Des questions peuvent déjà se poser :

- Il faudra envisager de ventiler la maquette financière.
- Faut-il ralentir des projets sur les fiches « gourmandes » ?
- Faut-il axer l'animation sur les fiches non consommées ?

## 5. Questions diverses

Le président informe le comité de sa participation au comité régional de suivi des fonds Européens. A ce sujet il compte, une fois de plus, alerter les autorités sur les importants retards pris dans le paiement des dossiers et notamment ceux du Pays de la Déodatie impactant considérablement la trésorerie du Pays mais aussi celle des porteurs de projets.

Nous sommes en attente de réponses pour étoffer le comité de programmation. Une consultation écrite va être lancée pour la modification du nouveau comité.

Prochain comité :

**Jeudi 21 décembre à 19 h 30**

Plus de questions n'émanent de l'assemblée, Monsieur Pascal MOHR lève la séance à 22 h 15.

Le Président du GAL du Pays de la Déodatie  
Pascal MOHR

